

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01272

Numéro SIREN : 823 946 272

Nom ou dénomination : 2BS MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 9509

N° de Dossier : D2038

En Euro

NLF

SOFINOR CAEN 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS

**Sas 2BS MENUISERIE**

13 CHEMIN DU ROY

14740 SAINT-MANVIEU-NORREY

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**2033**

**Réel simplifié BIC**

**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**

**Formulaire millésime 2022**

SIE	N° dossier	Clé 00	Régime EM	Insp
N° Siret	<b>82394627200015</b>			

Copyright Groupe ISA ( 2022 ) ISACOMPTA

01/01/19

31/12/19

X

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sas 2BS MENUISERIE 13 CHEMIN DU ROY  14740 SAINT-MANVIEU-NORREY			
SIRET 8 2 3 9 4 6 2 7 2 0 0 0 1 5		Mél : 2bsmenuiserie@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal Déficit 13 821

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs  
 Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies  
 Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

SOFINOR CAEN 16 RUE ALFRED NOBEL 14123 IFS  
Tél : 0231354950

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 31/10/22 Lieu : ST MANVIEUR NORREY  
 N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE MME BOREAN  
 Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :



1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948\*04

Désignation de l'entreprise		Sas 2BS MENUISERIE			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY					
SIRET		8 2 3 9 4 6 2 7 2 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 9			
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	6 938	030	4 473	2 464
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	<b>Total I (5)</b>		044	6 938	048	4 473	2 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 002	052	4 002	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	17 641	070	17 641	
		Autres* (3)	072	2 179	074	2 179	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	<b>Total II</b>		096	23 822	098	23 822	
	<b>Total général (I + II)</b>		110	30 760	112	4 473	26 287
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132				
	Report à nouveau		134	-9 980			
	Résultat de l'exercice		136	-16 146			
	Provisions réglementées		140				
<b>Total I</b>		142	-24 126				
Provisions pour risques et charges		154					
<b>Total II</b>		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	516			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	13 789			
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 23 070 )		172	36 108			
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176	50 413				
<b>Total général (I + II + III)</b>		180	26 287				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 709	442		444		446	3 709				
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	2 917	462		464		466	2 917				
	Autres immobilisations corporelles	470	313	472		474		476	313				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>6 938</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>6 938</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 871	532	1 125	534		536	2 996				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	642	552	583	554		556	1 225				
	Autres immobilisations corporelles	560	149	562	104	564		566	253				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>2 661</b>	<b>572</b>	<b>1 812</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>4 473</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si de cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>Sas 2BS MENUISERIE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	---	----------------------------------

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres Immob. incorp	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>							
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						11 842	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984						11 842	
Déficits de l'exercice				860						13 821	
Total des déficits restant à reporter				870						25 663	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325					381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	15 949
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	6 349
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : Sas 2BS MENUISERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : .....01/01/2019.....		et clos le : .....31/12/2019.....	
		Durée en nombre de mois	
		12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG) (1) Néant \*

N° de dépôt   
EXERCICE CLOS LE  SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame  
 \* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

 Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN 8 2 3 9 4 6 2 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas 2BS MENUISERIE

ADRESSE (voie) 13 CHEMIN DU ROY

CODE POSTAL 14740

VILLE SAINT-MANVIEU-NORREY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise Sas 2BS MENUISERIE

Numéro de siret 82394627200015

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
<b>Total des charges à payer</b>	

Désignation de l'entreprise Sas 2BS MENUISERIE  
Numéro de siret 82394627200015

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

**Sas 2BS MENUISERIE**

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY

RCS n°823946272- RCS CAEN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Le 22 novembre 2022, les actionnaires de la société Sas 2BS MENUISERIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 14 h 30, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 22/11/2022.

# Bilan et compte de résultat

## I - Origines.

12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-16 145,88	-16 145,88
----------	------------------------------------	------------	------------

Somme affectable : -16 145,88

## II - Affectations.

45700000	DIVIDENDES		0,00
----------	------------	--	------

Somme affectée aux réserves et aux distributions : 0,00

11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		
----------	---------------------------	--	--

Somme des affectations : -16 145,88

## III - Récapitulatif.

	Origine	Solde initial	Dotations	Prélèvements	Solde final affecté
10610000	RÉSERVE LÉGALE				0,00
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-16 145,88		-16 145,88	0,00
45700000	DIVIDENDES				
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		-16 145,88		-16 145,88
	<b>Somme affectable</b>	<b>-16 145,88</b>	<b>-16 145,88</b>	<b>-16 145,88</b>	<b>-16 145,88</b>

**Tableau de répartition de la répartition**

M BOREAN SEBASTIEN	100,00				
Mme BOREAN SEVERINE	100,00				
<b>TOTALISATION</b>	<b>200,00</b>				

## **Sas 2BS MENUISERIE**

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY

RCS n°823946272- RCS CAEN

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2022**

Le 22 novembre 2022, les actionnaires de la société Sas 2BS MENUISERIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 13 CHEMIN DU ROY 14740 SAINT-MANVIEU-NORREY à 14 h 30, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mme BOREAN SEVERINE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

**Sont présents :**

- M BOREAN SEBASTIEN, propriétaire de 100,00 actions, représentant 100 voix,
- Mme BOREAN SEVERINE, propriétaire de 100,00 actions, représentant 100 voix, Présidente de la société.

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 200 Actions sur les 200 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MME BOREAN SEVERINE comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2019**

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 16 145,88 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution N° 2 - Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 16 145,88 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour -16 145,88 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 15 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-MANVIEU-NORREY,  
Le 22/11/2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. B...', is written over the typed text of the date and location.